

Titre :	POLITIQUE DE SAUVEGARDE (protection des enfants et des adultes à risque)
Énoncé de politique	<p>Tearfund s’engage à favoriser la sécurité et le bien-être des communautés qu’elle sert, des bénévoles et de son personnel, et à veiller à ce que les enfants et les adultes à risque soient protégés contre toutes formes de préjudice et de maltraitance, et qu’ils puissent vivre dans la dignité, en sécurité et être respectés. Il s’agit d’une expression de la croyance chrétienne de Tearfund selon laquelle toutes les personnes sont créées par Dieu à son image (ressemblance) (Genèse 1:26, 27) et que, par conséquent, chaque adulte et chaque enfant doivent être traités avec respect et dignité. Tearfund encouragera en amont une culture de « tolérance zéro » envers toutes les formes de préjudice et de maltraitance et veillera à ce que son personnel et ses représentants « ne portent pas atteinte » à autrui dans leur travail avec ou pour Tearfund. Vous trouverez des informations complémentaires sur les comportements attendus de nos personnels et représentants dans la Politique de comportement individuel de Tearfund.) Nous nous engageons dans tous les cas à adopter une approche centrée sur les personnes survivantes.</p> <p>Cette politique s’applique à tous les personnels et représentants qui travaillent pour ou avec Tearfund.</p> <p>Ces personnels comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● tout le personnel, national et international ; ● tous les bénévoles, personnels détachés et stagiaires. <p>Les représentants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tous les sous-traitants (consultants, journalistes, photographes, membres de médias indépendants, etc.) ; ● Tous les membres du conseil d’administration, les ambassadeurs, les individus inspirés, mais aussi les invités, les visiteurs, les groupes religieux et les sympathisants qui visitent les projets financés par Tearfund. <p>Le personnel et les représentants doivent s’assurer que leur comportement encourage et donne la possibilité aux enfants et aux adultes à risque de vivre à l’abri de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● violences et de maltraitance (physiques, sexuelles (harcèlement sexuel compris) et émotionnelles (abus de pouvoir/confiance et contrainte compris) ; ● intimidation et harcèlement ; ● l’exploitation (physique et sexuelle) ; ● de négligence ; ● de discrimination ; ● de la traite des êtres humains. <p>Une liste plus détaillée des « maltraitements » se trouve ici.</p>

Tearfund sait que des préjudices et des maltraitements peuvent survenir :

- 1) entre un adulte/adulte à risque (l'agresseur) et un autre adulte/adulte à risque,
- 2) entre un adulte/adulte à risque (l'agresseur) et un enfant,
- 3) entre un enfant (l'agresseur) et un autre enfant,
- 4) entre un enfant (l'agresseur) et un adulte/adulte à risque.

La présente politique est un guide destiné à tous les personnels et représentants de Tearfund, où qu'ils se trouvent dans le monde, expliquant l'importance de protéger les enfants et les adultes à risque, physiquement et en ligne, et leur obligation de le faire à tout moment :

- en préservant la dignité et le respect des enfants et des adultes à risque ;
- en prenant des mesures préventives pour garantir un environnement sûr aux enfants et aux adultes à risque ;
- en répondant sans délai et de manière appropriée aux préoccupations exprimées;
- en agissant avec intégrité, en faisant preuve de transparence et de redevabilité; et
- en veillant à ce que l'activité soit entièrement réalisée dans l'intérêt supérieur de l'enfant/l'adulte à risque.

Tearfund encourage de manière proactive une culture où :

- les questions et préoccupations en matière de sauvegarde sont soulevées et font l'objet de discussions ;
- une culture de la redevabilité est instaurée chez les membres du personnel/les représentants, de sorte que tout comportement potentiellement inadéquat ou abusif puisse être remis en cause ;
- il est obligatoire de signaler les allégations ou préoccupations de maltraitance qui visent directement un enfant ou un adulte à risque ;
- nous créons un environnement sûr, y compris en ligne, pour toutes les personnes avec qui l'organisation travaille.

Toute allégation ou préoccupation de maltraitance d'un enfant ou d'un adulte à risque doit être prise au sérieux. **Il est obligatoire de signaler toute préoccupation de maltraitance d'un enfant ou d'un adulte à risque.** Ce signalement peut être fait au moment où le comportement abusif est observé ou suspecté, lorsqu'une allégation est faite ou divulguée, ou en présence d'indicateurs (signes et symptômes) de maltraitance suspectée de la victime.

Nous vous encourageons vivement à signaler à safeguarding@tearfund.org toute allégation de maltraitance ou de harcèlement qui serait de nature sexuelle, même si l'allégation ne concerne pas un enfant ou un adulte à risque. En particulier :

- Si vous êtes témoin d'un incident qui pour vous s'apparente à de la maltraitance, de l'intimidation ou du harcèlement de nature sexuelle, nous vous demandons de le signaler le plus rapidement possible à safeguarding@tearfund.org
- Si un individu qui n'est ni un enfant ni un adulte à risque vous fait part, de manière confidentielle, d'une allégation de maltraitance ou de harcèlement de nature sexuelle, et si ni cet individu ni une autre personne ne courent un danger immédiat, vous devez ne signaler l'allégation sur safeguarding@tearfund.org que si vous avez préalablement obtenu le consentement de l'individu qui s'est confié à vous. Dans cette situation, vous pouvez – et nous vous encourageons à le faire – contacter safeguarding@tearfund.org pour demander conseil, sans révéler les noms des personnes concernées ni d'autres informations permettant de les identifier.

Les préoccupations qui doivent être signalées se répartissent en trois catégories.

- **Catégorie 1** : il s'agit d'une préoccupation concernant directement un membre du personnel ou un représentant. Tearfund a un devoir de protection et elle interviendra en entamant une enquête ;
- **Catégorie 2** : il s'agit d'une préoccupation concernant un membre du personnel d'un partenaire de Tearfund. Tearfund a un devoir partagé de diligence et, si nécessaire, elle demandera au partenaire de lancer une enquête conforme à sa politique en matière de sauvegarde. Tearfund attendra du partenaire qu'il lui communique le rapport final;
- **Catégorie 3** : il s'agit d'une préoccupation concernant des maltraitances dans une communauté où Tearfund ou notre partenaire intervient. Bien qu'il ne lui incombe pas officiellement d'enquêter, Tearfund ou le partenaire pourra avoir de l'influence dans la communauté et transmettra des informations aux autorités locales compétentes. Dans chaque cas, une évaluation doit être entreprise pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant ou de l'adulte à risque en ce qui concerne le signalement de l'allégation aux autorités.

Tous les cas signalés liés à la sauvegarde sont consignés dans le registre de suivi des incidents en matière de sauvegarde, lequel fait l'objet d'un examen trimestriel par le comité de sauvegarde de Tearfund. La haute direction et le comité d'audit, des risques et des finances sont également informés de tout risque important lié à la sauvegarde. Ces dispositions permettent de garantir la révision régulière et l'efficacité des mesures et procédures de sauvegarde.

Nous nous engageons à signaler tout incident aux organes de réglementation pertinents (dont la Charity Commission) et aux ministères, selon les besoins. Si des indices laissent supposer qu'une activité criminelle a été commise, nous le signalerons, le cas échéant, à la police compétente ou aux autorités de protection de l'enfance du pays où l'incident a eu

	<p>lieu ou du pays d'origine de la personne faisant l'objet de la plainte. Nous procéderons de la sorte, dès lors que cela s'avère dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou de l'adulte à risque en question et en tenant compte de ses souhaits.</p> <p>La présente politique est révisée tous les ans.</p>
<p>Liens d'information</p>	<p>Tous les mots en encre bleue et soulignés, comme Politique sont un lien à cliquer vers un document qui apporte des informations complémentaires sur une autre politique, une procédure particulière, des formulaires, des définitions, des comportements, etc. Il est important de consulter tous les documents en lien avec la présente politique de sauvegarde.</p>
<p>Mesures à prendre dès la prise de connaissance d'une allégation ou d'une préoccupation</p>	<p>Toute allégation ou préoccupation de maltraitance d'un enfant ou d'un adulte à risque doit être prise au sérieux et signalée à safeguarding@tearfund.org dans un délai de 24 heures suivant la prise de connaissance de l'allégation ou de la préoccupation.</p> <p>À la prise de connaissance d'une allégation ou d'une préoccupation, la première mesure doit être de s'assurer que la personne survivante est en sécurité et qu'elle peut accéder aux soins appropriés. La sécurité et la protection de la personne survivante/victime présumée sont critiques dans les 24 heures qui suivent immédiatement un incident. Le Guide de Tearfund pour le traitement des agressions physiques violentes ou sexuelles indique, étape par étape, comment répondre à un incident et il définit le rôle de la personne accompagnatrice, l'agent de liaison dédié à la personne survivante, le/la supérieur(e) hiérarchique et le directeur/la directrice national(e) comme les principales personnes responsables du soutien de la personne survivante et de veiller à ce que ses besoins soient satisfaits. Les membres du personnel en déplacement dans des régions où les risques sont élevés doivent se familiariser avec les Recommandations à l'intention de la personne survivante qui expliquent les mesures de sécurité à adopter en cas d'incident.</p> <p>Toutes les allégations et préoccupations doivent être immédiatement consignées dans le Formulaire de signalement d'incident, qui sera envoyé directement par courriel à safeguarding@tearfund.org. Le/la responsable de sauvegarde informera le directeur/la directrice de groupe concerné(e). Les employés de Tearfund qui ont accès à l'intranet trouveront un lien sur la page d'accueil pour « Signaler un incident de sauvegarde » qui les renverra à un formulaire de signalement en ligne. Celui-ci peut être rempli et renvoyé au lieu d'envoyer par mail le formulaire rempli de signalement d'incident de sauvegarde.</p> <p>Ce logigramme explique la procédure de signalement et son suivi. Chaque fois qu'il se produit un incident lié à la sauvegarde, l'Équipe responsable de la sauvegarde suit un protocole spécial relatif à la gouvernance et la surveillance des incidents ; un exemplaire de ce protocole est disponible sur demande. Aidé de l'Équipe responsable de la sauvegarde, le/la responsable de sauvegarde décidera si la personne faisant l'objet de la plainte doit être mise à pied, s'il s'agit d'un membre du personnel, au vu des lignes</p>

	<p>directrices en matière de mise à pied conservatoire.</p>
<p>Informations essentielles relatives à la présente politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des termes utilisés : ce document fournit une explication des mots que vous trouverez dans la présente politique. ● Vérification du casier judiciaire : il est important de procéder à la vérification du casier judiciaire de tout candidat avant son embauche. Si la vérification du casier judiciaire n'est pas possible ou si sa fiabilité est douteuse, Sterling vérifiera les antécédents des candidats. ● Formes de maltraitance : ce document énumère toutes les formes d'action, d'inaction ou d'interaction préjudiciables pour un enfant ou un adulte à risque. ● Indicateurs de maltraitance : il est important d'être conscient des indicateurs de maltraitance et de négligence pour que les préoccupations soulevées soient appuyées par des observations. ● Comportements acceptables et inacceptables : cette liste de comportements a pour but de protéger, d'une part, les enfants ou adultes à risque et, d'autre part, le personnel et les représentants de Tearfund contre de fausses accusations. ● Divulgarion des cas de maltraitance : lors de toute divulgation, il est important de bien gérer le processus de manière à protéger le bien-être de l'enfant ou de l'adulte à risque. ● Déclarations en matière de sauvegarde pour les personnes ne faisant pas partie du personnel (consultants, sous-traitants et bénévoles seulement) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration en matière de sauvegarde - déclaration personnelle obligatoire dans laquelle un(e) représentant(e) non salarié(e) de Tearfund confirme qu'il/elle comprend la politique de sauvegarde et les normes de comportement individuel de Tearfund, et s'engage à les respecter. ○ Déclaration de condamnations inscrites au casier judiciaire – déclaration confidentielle concernant l'aptitude d'une personne à travailler avec des enfants ou des adultes à risque. Cela signifie que l'individu est tenu de signaler toute condamnation figurant à son casier judiciaire pour permettre à Tearfund de juger s'il peut, ou non, travailler avec des enfants ou des adultes à risque. ● Consentement : il est essentiel d'obtenir un consentement avant que des renseignements importants au sujet d'un enfant ou d'un adulte à risque ne puissent être utilisés ou communiqués. Vous trouverez d'autres informations sur la façon de recueillir un consentement dans le Guide rapide de consentement. ● Évaluation des risques en matière de sauvegarde : une évaluation des risques doit être menée en amont de tout projet, événement (qu'il soit en face-à-face ou virtuel) ou déplacement pour évaluer les risques de préjudice ou de maltraitance

	<p>lors d'interventions auprès d'enfants, d'adultes à risque et d'autres personnes ne faisant pas partie du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Termes de référence du/de la responsable de sauvegarde • Politique de sauvegarde formulée à l'intention des communautés • Politique de sauvegarde formulée à l'intention des enfants
<p>Procédures liées aux activités d'autres équipes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les partenaires et les alliances en matière de sauvegarde : tous les partenaires, alliances et autres agences qui travaillent avec Tearfund sont tenus d'appliquer systématiquement de bonnes pratiques de sauvegarde dans toutes les activités auxquelles participent des enfants et des adultes à risque. • Pratiques plus sûres de recrutement et sélection : lors du processus de recrutement et de sélection, un ensemble de procédures et de mesures doivent être respectées pour garantir la protection des enfants et des personnes à risque et empêcher leur maltraitance. • La sauvegarde dans nos communications et les médias : la dignité des enfants et des adultes à risque doit être respectée en toute circonstance. Il est donc interdit d'utiliser toute information et tous détails personnels relatifs aux enfants ou aux adultes à risque qui permettraient de les identifier ou d'accroître le risque de préjudice pour leur réputation, leur nom ou leur famille. • Politique de collecte de fonds en cas d'adultes à risque : il est inévitable que nous entrions en contact avec des personnes qui peuvent être dans une situation de vulnérabilité ou qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour prendre une décision éclairée dans le cadre de notre travail quotidien au sein du groupe Collecte de fonds centralisée. Cette politique a été élaborée afin de guider le personnel sur la façon de gérer les adultes à risque. Tout le personnel et les bénévoles pertinents reçoivent une formation sur ces politiques, de même qu'une formation à la sauvegarde spécifique à leurs activités.
<p>Autres politiques et procédures liées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La politique de comportement individuel et la procédure disciplinaire seront alors utilisées au besoin. Ces documents décrivent de manière plus détaillée les comportements qui sont attendus de tous les membres du personnel. • Guide de Tearfund pour le traitement des agressions physiques violentes ou sexuelles : recommandations complètes pour soutenir un membre du personnel qui a survécu à une agression sexuelle ou une agression physique violente, gérer la communication avec cette personne et veiller à ce que ses besoins soient satisfaits.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérification de casier judiciaire national et international : recommandations relatives à l'éligibilité et à la procédure d'obtention des bulletins de casier judiciaire. Les casiers judiciaires des personnels et des représentants de Tearfund feront l'objet d'une vérification en fonction du type d'activité et du niveau de contact qu'ils auront avec des enfants et des adultes à risque dans leur travail. ● Politique de signalement des irrégularités - Un aspect important de la redevabilité et de la transparence consiste à disposer d'un mécanisme permettant au personnel ainsi qu'aux associés de Tearfund d'exprimer leurs préoccupations de manière responsable et efficace. ● Procédure sur le traitement des plaintes : lorsqu'un individu a une plainte légitime à formuler au sujet de son travail avec Tearfund et que celle-ci ne peut être traitée par voie informelle, il ou elle peut déposer une plainte officielle dans le cadre de cette politique et des procédures liées. ● Procédure de recours : lorsqu'un membre du personnel estime qu'une décision ou une mesure prise à son encontre est injuste, il ou elle peut recourir à la procédure d'appel pour demander que cette décision ou mesure soit réexaminée et, le cas échéant, modifiée.
<p>Informations utiles</p>	<p>Tearfund a défini un certain nombre de types de comportements inacceptables (se reporter à la politique de comportement personnel ou au code de conduite), qui sont incompatibles avec les valeurs de Tearfund ; en maintenant nos valeurs fondamentales, nous nous opposons à toute forme d'exploitation, de maltraitance, de fraude ou de corruption et à toute autre conduite inconciliable avec ces valeurs.</p>
<p>Raison d'être de cette politique</p>	<p>Tearfund s'engage à protéger les personnes avec qui elle travaille, les enfants et les adultes à risque en particulier. Tous les membres de la communauté et tous les personnels et représentants de Tearfund, sans exception, ont le droit d'être protégés de toute forme de maltraitance, sans distinction aucune, notamment relative au sexe, à la race, au handicap, à l'orientation sexuelle, à la religion/aux croyances, à la grossesse/maternité et à la réassignation sexuelle. Bon nombre des personnes auprès de qui nous intervenons deviennent toujours plus vulnérables à cause des catastrophes naturelles et des conflits. Il est donc indispensable que tous les membres du personnel et les représentants de Tearfund travaillent avec ces personnes de manière respectueuse, en préservant leur dignité et leur sécurité.</p> <p>Normes</p> <p>Tearfund s'engage à veiller à ce que l'intérêt supérieur et le bien-être de l'enfant ou de l'adulte à risque soient toujours au cœur de son action. À cet égard, la présente politique repose sur des cadres et des principes qui figurent dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La Bible : les principes bibliques sont à la base de notre engagement en faveur

	<p>d'une culture de sauvegarde robuste. En effet, nous croyons que toutes les personnes ont été créées par Dieu à son image (ressemblance) (Genèse 1:26, 27). Galates 3:28 dit également que tous les êtres humains sont un en Jésus Christ. C'est-à-dire que chaque adulte et chaque enfant doivent être traités avec respect et dignité. En tant qu'organisation centrée sur le Christ, nous avons la responsabilité de protéger les adultes et les enfants vulnérables et de veiller à ce que notre comportement soit l'expression de notre obéissance à un Dieu qui se soucie profondément des personnes vulnérables (Matthieu 18, 19 ; Marc 10 et Luc 18). 1 Pierre 2:16-17 dit que nous ne devons pas utiliser notre foi pour couvrir de mauvaises actions. D'autres réflexions sur le mandat biblique en faveur d'une culture de sauvegarde forte sont incluses dans ce document : Soutien théologique aux messages de sauvegarde (voir la page 8) ici.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● toutes les lois nationales pertinentes d'Angleterre et du pays de Galles (Tearfund étant une association caritative régie par cette juridiction), dont, entre autres, le Children Act 1989 [loi relative à l'enfant] (et ses divers amendements), la Protection of Children Act 2004 [loi sur la protection de l'enfance] et le Safeguarding Vulnerable Groups Act 2006 [loi sur la protection des groupes vulnérables] ; ● toutes les lois nationales pertinentes de chacun des pays où intervient Tearfund par le biais de ses partenaires ou alliances ; ● le Comité permanent interorganisations (CPI) de l'ONU, la Circulaire du Secrétaire général de l'ONU sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13), dont Tearfund est l'un des signataires ; ● la Norme humanitaire fondamentale sur la qualité et la redevabilité pour laquelle Tearfund a obtenu sa certification ; ● Service du développement du ministère des affaires étrangères et du Commonwealth : Vigilance renforcée – la sauvegarde pour les partenaires indépendants ; ● la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1992 (qui est entrée en vigueur au Royaume-Uni en 1992) et ses Protocoles facultatifs ; ● les normes internationalement reconnues de sauvegarde de la coalition « Keeping Children Safe ».
<p>À qui s'adresse cette politique ?</p>	<p>La présente politique s'applique à toutes les personnes qui représentent Tearfund, en quelque capacité que ce soit ; sont donc compris les « personnels » et les « représentants » (voir les définitions dans l'énoncé de politique ci-dessus).</p> <p>Les partenaires et leur personnel sont tenus de respecter les principes énoncés dans l'accord de partenariat qui rend obligatoire la sauvegarde des enfants et des adultes à risque. Les partenaires doivent avoir leur propre politique de sauvegarde ou respecter</p>

	celle de Tearfund pendant toute la durée de l'accord de partenariat.
Diffusion de cette politique	<p>Tearfund s'engage à communiquer cette politique à tous les membres de son personnel et ses représentants et à toutes les communautés (y compris parents/aidants), s'il y a lieu.</p> <p>Tous les administrateurs doivent suivre la formation en ligne obligatoire de Tearfund sur la sauvegarde quand ils nous rejoignent, puis tous les 3 ans. Tous les membres du personnel doivent suivre la formation en ligne obligatoire de Tearfund sur la sauvegarde quand ils nous rejoignent, puis tous les 12 mois. La politique et procédure disciplinaire de Tearfund est appliquée si le personnel ne réalise pas la formation tel que requis, sauf lors de circonstances atténuantes ou exceptionnelles.</p>
Personne responsable	Directeur/Directrice des ressources humaines (<i>People and Talent Director</i>)
Version	Version définitive
Validé par	Approuvé à l'origine par l'équipe de direction et le conseil d'administration en août 2010, puis révisé en juillet 2014, en mars 2018 et les années suivantes. Cette version a été validée par le conseil d'administration de Tearfund en décembre 2022.
Date de validation	Décembre 2022
Prochain examen officiel	Décembre 2023